

Document de réflexion

Options pour le nouveau Réseau national d'échange de données

Aperçu

Ce document de synthèse comprend des renseignements et des questions qui portent sur différentes options relatives à la structure opérationnelle à long terme et aux besoins en termes de gouvernance pour le Réseau national d'échange de données étudiantes. En raison de la nature fédérée de l'enseignement postsecondaire canadien dans les 13 provinces et territoires, une réflexion approfondie est nécessaire. Aussi, dans la poursuite du Projet, nous avons besoin de votre apport en tant que membre ou partenaire de l'ARUCC.

Les membres de l'ARUCC sont des représentants des bureaux de registraires d'universités et collèges canadiens reconnus. Ces membres ont formellement adopté le Projet en 2016 et encore en 2018 lors du Congrès biennal, alors que de façon unanime il a été voté de poursuivre l'*exploration* et le *développement* du Réseau. À l'heure actuelle, l'ARUCC assure la direction du Projet en partenariat avec trois autres associations (le CPCAT, CUCCIO et CanPESC).

La portée du réseau national est de créer de la capacité qui permette des échanges fiables de données et de documents d'études officiels, pour les étudiants du Canada et de l'étranger qui souhaitent être admis, qui sont inscrits (présentement ou antérieurement), ou qui sont diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien (ÉEPS).

L'information contextuelle à la suite de cette section trace dans les grandes lignes la gouvernance actuelle du projet, les priorités fondamentales, les objectifs opérationnels, les hypothèses et les fonctionnalités requises pour les échanges de données du réseau national.

L'annexe A comprend une typologie des modèles de gouvernance pour la structure opérationnelle de la future entité, en vertu des lois canadiennes. Sous réserve des consultations à venir, des conseils juridiques seront requis pour déterminer les étapes suivantes, eu égard à la structure opérationnelle.

Des renseignements supplémentaires à propos du Projet sont disponibles [en ligne](#).

Questions pour discussion

1. Quels principes devraient orienter le modèle idéal de gouvernance?
2. Quels principes devraient orienter la structure opérationnelle?
3. Y a-t-il d'autres questions auxquelles la direction du Projet devrait s'attarder alors qu'elle travaille à la mise en place du réseau national?

En mai, les membres du Comité directeur tiendront des webinaires pour recueillir vos commentaires sur le sujet.

Veuillez faire parvenir vos recommandations à n'importe quel membre du Comité directeur ou à la consultante principale du projet, Joanne Duklas (joanne@duklascornerstone.ca).

Prochaines étapes

Le Comité directeur du projet de l'ARUCC a l'intention de tenir des webinaires et des rencontres en mai et en juin pour recueillir les commentaires de la communauté à propos du choix de modèle de gouvernance et de structure opérationnelle pour la viabilité à long terme du réseau national. Après avoir rassemblé vos contributions, le Comité directeur soumettra une recommandation de modèles de

gouvernance au Comité exécutif de l'ARUCC et à ses partenaires, pour examen et approbation. Des conseils juridiques seront également obtenus pour la structure opérationnelle formelle. Dans le cadre de nos efforts continus pour engager et informer les bureaux de registraires et la communauté de l'enseignement supérieur, des états d'avancement seront publiés sur le site web du Projet de l'ARUCC.

Information contextuelle

Gouvernance actuelle et soutien opérationnel

En 2017, l'ARUCC a formé un Comité directeur national pour diriger le Projet et a établi des partenariats de gouvernance avec le Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts ([CPCAT](#)), le Conseil des dirigeants principaux des technologies de l'information des universités du Canada ([CUCCIO](#)) et le groupe d'utilisateurs CanPESC ([CanPESC](#)). Deux représentants de chacune de ces organisations siègent sur le Comité directeur du Projet en plus d'un membre d'une région qui n'est pas présentement dotée d'un centre de demande d'admissions provincial ou d'un carrefour de données étudiantes. Les pouvoirs sont délégués au Comité directeur pour diriger le Projet alors que les décisions budgétaires reviennent au Comité exécutif de l'ARUCC. Les actions du Comité directeur sont encadrées par un [mandat](#) formellement approuvé. La présidente et le vice-président du comité sont Mme Charmaine Hack, registraire de Ryerson University, et le Dr Rob Fleming, directeur du CPCAT, directeur général et vice-président du British Columbia Council of Admissions and Transfer (BCCAT).

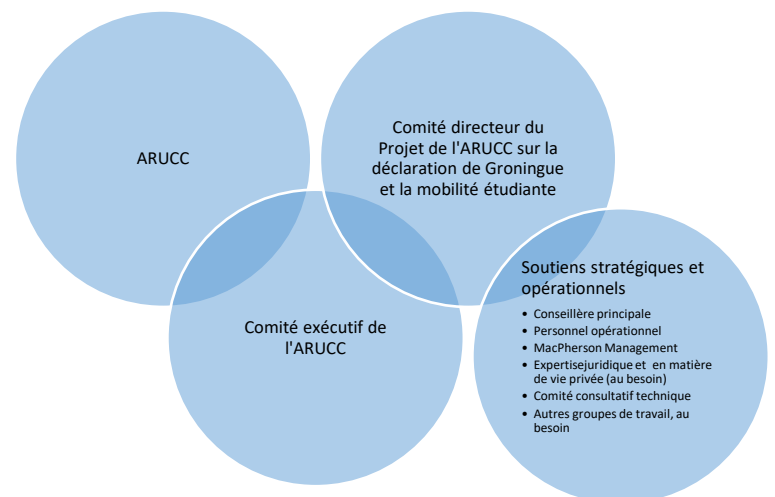
L'ARUCC dirige le Projet et est responsable de la signature des contrats, des besoins opérationnels et des questions financières. L'ARUCC est constituée en vertu d'une loi fédérale et son siège social est situé en Alberta. Elle souscrit à des assurances pour couvrir adéquatement le travail des comités du Projet et de ses participants.

Le Projet compte sur l'appui stratégique et opérationnel de la conseillère principale, [Joanne Duklas](#), de [Duklas Cornerstone Consulting](#) et ancienne registraire et ex-présidente de l'ARUCC (2012).

Depuis huit ans, la production des rapports financiers est gérée par [MacPherson Management](#), une entreprise financière et opérationnelle qui offre son soutien à l'ARUCC.

Un comité consultatif technique (CCT) national qui comprend des spécialistes en systèmes, en sécurité, en architecture, provenant d'établissements postsecondaires et de centres de demandes d'admission d'un peu partout au Canada a été mis sur pied pour étudier les besoins pour la Demande de propositions. Le CCT rend compte de ses activités au Comité directeur du Projet.

L'embauche d'experts (juridiques, techniques et en matière de protection des renseignements personnels) est débutée et des sous-comités sont mis sur pied au fil des besoins du Projet. Des renseignements additionnels en lien avec la gouvernance actuelle du Projet et à propos de ses comités et de ses membres sont disponibles [en ligne](#).



- Priorité 1** **Promeut la mobilité étudiante par la portabilité de données d'études postsecondaires**
- o Comble les écarts d'échanges de données pour les étudiantes du postsecondaire à l'échelle interprovinciale, à la grandeur des provinces et des territoires.
 - o Fournit une solution nationale pour répondre aux besoins des ÉEPS dans les provinces et territoires du Canada n'ayant pas cette capacité.
 - o Soutient la mobilité étudiante et les transferts.
- Priorité 2** **Améliore les services aux étudiants.**
- o Rend possible l'échange autorisé, fiable et évolutif des données et des documents d'études.
 - o Offre une meilleure efficacité aux étudiants et aux ÉEPS.
 - o Comble les lacunes relatives à la vérification et à la reconnaissance des titres au postsecondaire.
 - o Comble les lacunes relatives à la confirmation du statut d'études postsecondaires.
 - o Comble les lacunes relatives à l'échange de relevés de notes au postsecondaire.
 - o Soutient les meilleures pratiques pour l'évaluation des titres de compétence en permettant l'échange de documents d'études officiels.
 - o Prévoit l'ajout de services éventuels (par ex. : l'accès à un système national d'équivalence de cours ou l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs).
 - o Veille à ce que le contenu d'origine et la conversion des données des documents d'études officiels soient préservés intégralement et demeurent inchangés.
- Priorité 3** **Soutient la diversité des établissements d'enseignement postsecondaire au Canada**
- o Respecte l'autonomie et l'autorité des établissements, des provinces et des territoires.
 - o Facilite la participation des établissements et des carrefours de données dans chaque province et territoire.
- Priorité 4** **Garantit l'adaptabilité et l'interopérabilité et accroît l'efficacité des établissements**
- o Offre interopérabilité et adaptabilité aux établissements canadiens et aux carrefours de données.
 - o Permet l'échange de documents numérisés et l'échange de données exploitables par une machine.
 - o Permet des possibilités d'automatisation pour les établissements canadiens, les centres de demandes d'admission et les carrefours de données en offrant l'accès à des données exploitables par une machine et une capacité de téléchargement automatisée.
 - o Offre une solution d'échange de données standardisée et indépendante qui demeure flexible et qui puisse s'adapter à l'éventail des normes canadiennes.
 - o Permet des échanges en format PDF pour les établissements canadiens, les centres de demandes d'admission et les carrefours de données qui en ont besoin comme mesure provisoire.
- Priorité 5** **Est conforme à la réglementation provinciale, fédérale et internationale en matière de confidentialité et de consentement, incluant le Règlement général sur la protection des données (RGPD), le cas échéant.**
- o Permet l'échange autorisé et sécuritaire de données entre les parties concernées.
 - o Est conforme au RGPD et à la réglementation canadienne, provinciale et territoriale en matière de protection des renseignements personnels et de consentement à l'utilisation des renseignements et fournit des preuves de conformité.
 - o Note: Toutes les réglementations canadiennes exigent que les étudiants autorisent l'utilisation de leurs renseignements personnels. Voir l'aperçu des lois sur la protection des

renseignements personnels : https://www.priv.gc.ca/fr/sujets-lies-a-la-protection-de-la-vie-privée/lois-sur-la-protection-des-renseignements-personnels-au-canada/02_05_d_15/

Priorité 6

S'attaque à la fraude documentaire

- o Assure des échanges de documents et de données conformes aux pratiques diligentes et d'assurance de la qualité.
- o Veille à ce que les connexions soient établies uniquement avec des établissements et des carrefours de données approuvés et de confiance, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.
- o Empêche les étudiants de modifier toute donnée en provenance des établissements ou des carrefours de données.

Priorité 7

Établit des connexions fiables à l'échelle nationale et internationale

- o Assure l'interopérabilité de l'échange de données entre les établissements canadiens, les carrefours de données et des parties internationales de confiance.
- o Fournit des points de connexion avec des nœuds de confiance à l'échelle internationale, en mettant en place l'infrastructure nécessaire pour l'échange de données étudiantes.

Priorité 8

Est financièrement viable, imputable, sécurisé et construit de façon à garantir sa durabilité

- o Rencontre les exigences de la Demande de propositions en matière de protection des données.
- o Comprend la mise en place de protocoles de sécurité et de mécanismes de récupération de secours appropriés pour atténuer les enjeux relatifs à la sécurité des données.
- o Permet la mise en place de modèles de production de revenus pour récupérer les coûts et la possibilité d'ajouter des couches de service distinctes pour faciliter le traitement des paiements.
- o Fait la preuve de la viabilité financière du fournisseur et de sa capacité à mettre en œuvre et à soutenir la solution nationale.
- o Permet aux établissements et aux carrefours de données canadiens de prendre des décisions locales en ce qui a trait à l'imposition de frais, à leur discrétion.
- o Permet la mise en place d'options de génération de revenus (services de vérification des titres, d'authentification des documents, de portfolios numériques).
- o Protège l'infrastructure informatique des établissements canadiens contre le vieillissement.

Éventuels participants canadiens au réseau

Catégorie	Total des participants potentiels au Canada	Détails
Établissements d'enseignement postsecondaire canadiens (ÉEPS) publics et privés	225	Situés dans les 13 provinces et territoires Comprend un petit nombre d'établissements privés de certaines provinces en raison de protocoles d'assurance de qualité établis localement. N'inclut pas : les partenaires et les 48 cégeps, puisqu'ils s'appuient sur trois services régionaux de demandes d'admission.
Centres de demandes d'admission et carrefours de données canadiens qui appuient l'échange de données d'études postsecondaires au Canada	9	Dans 6 régions – C.-B.= 2; Alb. = 1; Ont. = 2; Qc =3 ; N.-É. = 1 Ils se concentrent tous sur l'échange de renseignements en lien avec les admissions et avec les relevés de notes pour appuyer l'admission à des ÉEPS canadiens de leurs régions.
Dépôts gouvernementaux de diplômes d'études secondaires	2	Ministères de l'éducation de la C.-B. et de la Saskatchewan
ÉEPS, centres de demandes d'admission et carrefours de données	236	Total des organisations canadiennes potentielles (ÉEPS, centres de demandes d'admission, carrefours de données) engagés dans le réseau national à l'heure actuelle.

Objectifs opérationnels

- Positionner le réseau avec la capacité et l'imputabilité nécessaires pour prioriser l'échange national de données étudiantes dans un contexte défini par les lois sur la protection des renseignements personnels et par la réglementation sur l'enseignement postsecondaire à l'échelle provinciale, territoriale, nationale et internationale.
 - o Mettre l'accent sur la dimension nationale du réseau.
 - o Développer des modèles et des pratiques qui favorisent la collaboration et qui respectent l'autonomie et l'autorité des provinces et des territoires.
 - o Veiller à ce que seules les organisations de confiance fassent partie des membres principaux du réseau. Ce qui n'exclut pas l'envoi de documents d'études en-dehors du réseau (par ex. : à des employeurs).
- Maximiser les échanges interprovinciaux de relevés de notes pour les carrefours axés sur les échanges intraprovinciaux.
- Bâtir la capacité d'échanges interprovinciaux de relevés de notes pour les ÉEPS, là où il n'y en a pas en ce moment.
- Bâtir la capacité d'échanges interprovinciaux de relevés de notes d'études secondaires pour les admissions dans les ÉEPS, là où il n'y en a pas en ce moment (si un dépôt de diplômes d'études secondaires provincial existe déjà).
- Favoriser l'accès des étudiants au financement, aux permis d'études et à la mobilité dans les professions réglementées et sur le marché du travail.
- Soutenir le recrutement international et les études à l'étranger.
- Soutenir les étudiants et les diplômés des ÉEPS qui souhaitent étudier ou travailler à l'extérieur du Canada.

Hypothèses de base

- L'autonomie et l'autorité des provinces et des territoires sont respectées.
- Toutes les lois provinciales et fédérales en matière de protection des renseignements personnels sont respectées.
- L'autorisation des étudiants est donnée avant l'envoi de leurs documents.
- Les ententes de partage de données sont en place.
- Les ÉEPS dans les provinces dotées de centres de demandes d'admissions sont libres de travailler directement avec le réseau national ou avec le centre de demandes d'admission ou carrefour de données de leur province. Si la deuxième option est retenue, les centres ou carrefours font parvenir les documents au réseau national.
- Les carrefours de données provinciaux (par ex. : OUAC) peuvent être en mesure de faire parvenir les résultats d'études secondaires directement aux ÉEPS, plutôt que de transiter par le réseau.

Fonctionnalités attendues du réseau national

Note: Le terme *Document d'études* inclut les documents ainsi que les données électroniques sous-jacentes. Ces renseignements sont destinés à fournir de l'information de base aux membres de l'ARUCC et sont le fruit de recherches et de consultations. Si des changements sont à apporter, veuillez communiquer avec Joanne Duklas à l'adresse joanne@duklascornerstone.ca

Fonctionnalités	Processus d'échange de documents	Reçu par le réseau	Envoyé par le réseau	Nombre total d'organisations touchées (en date du 5 avril 2019)	Commentaires
Mise en place d'un échange interprovincial de relevés de notes d'ÉEPS	ÉEPS canadien ▶ Carrefour provincial ▶ Réseau national ▶ ÉEPS canadiens	Relevés de notes d'ÉEPS	Relevés de notes d'ÉEPS	9 – EducationPlannerB C, Apply Alberta, OUAC, OCAS, trois services régionaux de demandes d'admission pour les cégeps, le Bureau de coopération interuniversitaire au Québec et le Nova Scotia Council on Articulation and Transfer (NSCAT)	<p>Le fait d'inclure un centre de demandes d'admission dans la liste ne signifie pas pour autant son intention ou sa capacité à participer.</p> <p>Les provinces qui prévoient la mise en place d'un échange : la Nouvelle-Écosse (NSCAT), le Nouveau-Brunswick (CATNB), l'Alberta et la Saskatchewan.</p> <p>L'OUAC fait parvenir des résultats scolaires de l'Ontario à 11 ÉEPS situés dans d'autres provinces.</p>
Mise en place d'un échange de relevés de notes pour les provinces qui n'ont pas de carrefour d'échange de données	ÉEPS canadien ▶ Réseau national ▶ ÉEPS canadien	Relevés de notes d'ÉEPS	Relevés de notes d'ÉEPS	34 ÉEPS	Touche la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut
Mise en place d'un échange de relevés de notes d'études secondaires	Dépôt de diplômes d'études secondaires du gouvernement provincial ▶ Réseau national ▶ ÉEPS canadien	Relevés de notes d'études secondaires	Relevés de notes d'études secondaires	2 - Saskatchewan Ministry of Education, BC Ministry of Education	Des gouvernements provinciaux ont peut-être d'autres dépôts de diplômes d'études secondaires.
Mise en place d'un échange de relevés de notes d'études secondaires	École secondaire ou commission scolaire ▶ Carrefour de données provincial ▶ Réseau national ▶ ÉEPS canadien	Relevés de notes d'études secondaires (si disponibles)	Relevés de notes d'études secondaires (si disponibles)	4 –Apply Alberta, OUAC, OCAS, Nova Scotia Council on Articulation and Transfer (NSCAT)	<p>Le fait d'inclure un centre de demandes d'admission ou un carrefour de données ne signifie pas pour autant son intention ou sa capacité à participer.</p> <p>Les provinces qui prévoient des échanges de relevés de notes interprovinciaux sont : la Nouvelle-Écosse (NSCAT) avec le Nouveau-Brunswick (CATNB); et l'Alberta avec la Saskatchewan</p> <p>L'OUAC fait parvenir des résultats scolaires des écoles secondaires de l'Ontario à 11 ÉEPS dans d'autres provinces.</p>

Fonctionnalités	Processus d'échange de documents	Reçu par le réseau	Envoyé par le réseau	Nombre total d'organisations touchées (en date du 5 avril 2019)	Commentaires
Mise en place d'un partage de documents d'études sortants	ÉEPS canadien ▶ Réseau national ▶ Tierces parties externes	Autres documents en format PDF (par ex. : offres d'admission et attestations d'inscription, de paiement de droits de scolarité, de fin d'études, et d'obtention de diplôme)	Autres documents en format PDF (par ex. : offres d'admission et attestations d'inscription, de paiement de droits de scolarité, de fin d'études, et d'obtention de diplôme)	225 ÉEPS	Le fait d'inclure un ÉEPS ne signifie pas pour autant son intention ou sa capacité à participer. Environ 30 à 40% des ÉEPS canadiens concluent des ententes avec des fournisseurs externes pour répondre à certains besoins en matière de documents. Les tierces parties peuvent inclure des instances gouvernementales, des organismes subventionnaires, des organismes de réglementation ou des employeurs.
Établir des échanges internationaux entrants	Partenaires internationaux de confiance ▶ Réseau national ▶ ÉEPS canadien	Documents d'études internationaux	Documents d'études internationaux	225 ÉEPS (comme ci-dessus)	Priorités: la Chine, l'Inde, la France, les États-Unis, la Corée du Sud et le Vietnam ¹
Documents sortants – Mise en d'une validation internationale pour les étudiants et les diplômés des ÉEPS canadiens	ÉEPS canadien ▶ Réseau national ▶ Tierces parties internationales	Relevés de notes d'un ÉEPS canadien Autres documents en format PDF incluant les offres d'admission et les attestations d'inscription, de paiement des droits de scolarité, de fin d'études, et d'obtention de diplôme	Relevés de notes d'un ÉEPS canadien Autres documents en format PDF incluant les offres d'admission et les attestations d'inscription, de paiement des droits de scolarité, de fin d'études, et d'obtention de diplôme	225 ÉEPS (comme ci-dessus)	Le fait d'inclure un ÉEPS dans la liste ne signifie pas pour autant son intention ou sa capacité à participer. Environ 30 à 40% des ÉEPS canadiens concluent des ententes avec des fournisseurs externes pour répondre à certains besoins en matière de documents. Les tierces parties peuvent inclure des instances gouvernementales, des organismes subventionnaires, des organismes de réglementation, des employeurs, d'autres ÉEPS en-dehors du Canada.

¹ <https://cbie.ca/fr/infographique/>

Annexe A

Information contextuelle : Modèles de gouvernance

Tableau 1: Typologie des modèles de gouvernance pour le Réseau national²

Type	Aperçu	Avantages	Inconvénients	Commentaires
Société par actions	<ul style="list-style-type: none"> • La constitution d'une société par actions peut être de régime fédéral, provincial ou territorial. • Entité légale à part entière, distincte de ses actionnaires. • Les actionnaires ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes, des obligations ou des décisions de la société. 	<ul style="list-style-type: none"> • La responsabilité est limitée. • La propriété est transférable. • L'existence de la société par actions est continue. • La société constitue une entité légale distincte. 	<ul style="list-style-type: none"> • La société par actions est régie par des règlements stricts. • Elle est plus coûteuse à créer. • Elle requiert la tenue d'un grand nombre de dossiers, notamment le dépôt de documents auprès du gouvernement à tous les ans. • Une preuve du lieu de résidence ou une preuve de citoyenneté des administrateurs peut être exigée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Si la société est constituée en vertu du régime fédéral, elle devra également être enregistrée séparément dans les provinces et territoires.
Entreprise à propriétaire unique	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire unique, entièrement responsable de toutes les dettes et obligations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Facile et peu coûteux à enregistrer. • En général, le fardeau de la réglementation est léger. • Contrôle direct sur la prise de décision. • Le fonds de roulement requis pour le démarrage est minimal. 	<ul style="list-style-type: none"> • La responsabilité est illimitée (des réclamations pourraient être faites à l'égard des biens personnels). • Les revenus sont imposables au taux personnel de sorte que le propriétaire pourrait se trouver dans une tranche d'imposition plus élevée. • En cas d'absence du propriétaire, le manque de continuité risque de nuire à l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être gérée par une seule personne ou organisme ce qui ne convient pas à nos besoins.

² Sources:

<https://entreprisescanada.ca/fr/demarrage/avant-de-lancer-son-entreprise/societe-par-actions-societe-en-nom-collectif-ou-entreprise-a-propretaire-unique/>

<https://www.alberta.ca/incorporate-business-organization.aspx> (en anglais seulement)

Type	Aperçu	Avantages	Inconvénients	Commentaires
Société en nom collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Une entreprise non constituée créée entre deux personnes ou plus. Les ressources financières des participants sont combinées et injectées dans l'entreprise. • Chaque partenaire est responsable conjointement des dettes de la société. • Dans une société en commandite, une personne peut contribuer à l'entreprise sans intervenir dans ses activités. • Une société à responsabilité limitée n'est habituellement offerte qu'à un groupe de professionnels, comme des avocats, des médecins ou des comptables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Relativement facile et peu coûteux à fonder. • Les coûts de démarrage sont partagés également entre les partenaires. • La gestion, les profits et les biens sont partagés à parts égales. • Il y a des avantages fiscaux lorsque les revenus sont peu élevés ou qu'il y a une perte de revenus. Les partenaires peuvent inclure leur part de la société en nom collectif dans leur déclaration de revenus des particuliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le plan juridique, il n'y a aucune différence entre l'individu et l'entreprise. • La responsabilité est illimitée et les biens personnels peuvent être utilisés pour rembourser d'éventuelles dettes commerciales. • Il peut être difficile de trouver les partenaires qui conviennent. • Chaque partenaire est tenu responsable financièrement des décisions opérationnelles qui pourraient être prises par d'autres partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des ententes de partenariat sont requises entre chaque partenaire tant à l'échelle fédérale qu'à l'échelle provinciale et territoriale, ce qui risque d'entraîner un manque de cohérence entre les ententes.

Type	Aperçu	Avantages	Inconvénients	Commentaires
Coopérative	<ul style="list-style-type: none"> •Appartient à une association de membres qui la contrôle. •Peut être établie à titre d'organisme à but lucratif ou sans but lucratif. •Il s'agit du type d'entreprise le plus rare, mais il peut s'avérer adéquat convient pour un groupe de personnes ou d'entreprises qui choisissent de regrouper leurs ressources et de répondre à des besoins communs, comme la prestation ou la vente de produits ou de services, l'emploi, et plus. 	<ul style="list-style-type: none"> •Appartient à ses membres et est contrôlée par ces derniers. •Offre un contrôle démocratique (un vote par membre). •La responsabilité est limitée. 	<ul style="list-style-type: none"> •Le processus de prise de décision est plus long. •La participation de tous les membres est essentielle au succès. •La tenue de dossiers est exhaustive. 	<ul style="list-style-type: none"> •La coopérative appartient et est contrôlée par une association de membres et peut être établie à titre d'organisme sans but lucratif.

Tableau 2: Types de sociétés

Type	Aperçu	Avantages	Inconvénients	Commentaires
Sans but lucratif	<ul style="list-style-type: none"> • Une entité juridique indépendante, une « personne morale » distincte de ses membres ou propriétaires (actionnaires). 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut acheter, vendre et posséder des actifs, incluant des terrains. • Peut conclure des contrats. • Peut intenter des poursuites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut faire l'objet de poursuites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les avantages et les inconvénients s'appliquent à toutes les sociétés, de même qu'à d'autres qui pourraient être listées.
Privée sans but lucratif	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 2 personnes sont nécessaires pour sa création. 		<ul style="list-style-type: none"> • Limité à 50 membres. • Ne peut vendre d'actions au public. • Limite ou interdit le transfert de parts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne peut être retenu en raison du nombre limité de membres.
Public non-profit	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 3 personnes sont nécessaires pour sa création. 	<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas les restrictions d'une société privée sans but lucratif. 		
Société	<ul style="list-style-type: none"> • Une entité juridique indépendante, une « personne morale » distincte de ses membres. • Semblable aux entreprises sans but lucratif; doit injecter ses profits à la réalisation des objectifs de l'organisation. • La société peut être formée de 5 personnes ou plus à des fins d'activités sociales, récréatives, culturelles ou de bienfaisance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres ne sont pas personnellement tenus responsables des dettes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une société ne peut être fondée pour mener des activités commerciales. • Ne peut répartir ses biens entre ses membres, pendant la durée de vie de la société. 	<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les éléments juridiques acceptables se trouvent les sociétés, les associations, les clubs, les fondations et les conseils.